La Côte-d'Or

label département fleuri

le défi continue !

Côte-d'Or Tourisme
www.cotedor-tourisme.com

Côte d'Or

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Beaune - ville 4 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Sommaire

Les objectifs de notre démarche

Interview de Jean-Pierre REBOURGEON, Président de Côte-d'Or Tourisme, regard sur les enjeux en matière d'aménagement paysager page 5

Des partenaires pour plus d'efficacité page 9

La Côte-d'Or, terre de Bourgogne

La Côte-d'Or, une bonne nature : des repères pour mieux comprendre le contexte côte-d'orien page 13

Côte-d'Or Tourisme : des compétences internes dédiées et un budget affecté à la démarche page 17

Notre stratégie d'intervention

Le choix d'un embellissement durable page 21

Le club fleurissement, un outil fédérateur page 22

Un concentré d'actions visant à améliorer la qualité du cadre de vie page 23

Favoriser le partage et l'échange d'expérience page 28

Le concours en Côte-d'Or

Composantes et méthodologie page 31

Le savoir-faire de la commission départementale de valorisation paysagère page 33

La communication, vecteur indispensable

La promotion de la valorisation paysagère page 35

Nos outils récurrents d'aide à la promotion page 37

Le bilan de notre démarche

Le suivi de la valorisation paysagère page 39

Préparons la valorisation paysagère de demain page 42

Beaune - ville 4 fleurs

Côte-d'Or tourisme - A. Guillaume

Les objectifs de notre démarche

Interview

Le regard de Jean-Pierre REBOURGEON,
Président de Côte-d'Or Tourisme, sur les enjeux en matière d'aménagement paysager

Président de Côte-d'Or Tourisme depuis 2001, Jean-Pierre REBOURGEON témoigne de son ambition pour la valorisation paysagère de son territoire : révéler, servir et transmettre l'esprit de la Côte-d'Or.

Pourquoi cette volonté d'investir sur le végétal pour la mise en valeur de votre département ?
Dès l'origine, j'ai considéré nos villes et nos villages comme l'écrin dans lequel doit être présentée notre offre touristique, comme des éléments constitutifs fondamentaux de notre identité et de notre âme.

Depuis plus de 20 ans, chacune des actions de Côte-d'Or Tourisme et du Conseil général s'inscrit dans cette démarche qualifiante et identitaire, qui permet aux Côte-d'Oriens de préserver leur patrimoine et leur histoire pour construire l'avenir.

Si la valorisation paysagère contribue à la qualité de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants d'un département, elle a aussi sans conteste un rôle important à jouer en matière d'accueil, favorisant ainsi concrètement la valorisation touristique du territoire.

La Côte-d'Or bénéficie d'une image positive de tradition et d'authenticité portée par la renommée de ses vins. Nous avons à cœur de défendre et partager cette identité bourguignonne en offrant à nos visiteurs un environnement préservé et de qualité.

L'impact de notre travail sur l'équilibre des territoires est fort, tant par ses apports économiques que sociaux. Il est donc essentiel d'avoir une politique de développement soutenue dans ce domaine.

Un environnement paysager de qualité peut-il s'inscrire dans les motivations des clientèles et favoriser le choix d'une destination par rapport à une autre ?

Je n'en doute pas une seconde ! Mon ambition est de faire de la valorisation paysagère en Côte-d'Or un axe de développement touristique fort et durable. Notre stratégie de communication s'appuie sur la promesse d'offrir aux visiteurs une bonne raison de séjourner chez nous plutôt qu'ailleurs. Notre objectif est d'associer à la Côte-d'Or l'image d'une destination touristique apportant à ses visiteurs, urbains pour la plupart, un véritable ressourcement physique et moral.

A l'heure où nous sommes de plus en plus sensibles à la qualité de notre environnement, où le jardinage est l'un des hobbies privilégiés des Français, la valorisation paysagère apporte sa pierre à l'édifice. Pour la Côte-d'Or, qui travaille à se positionner comme une destination de courts séjours qui met en avant les activités et loisirs de nature, elle peut se révéler un « argument de vente » complémentaire.

En effet, pour 60 % de nos touristes français, comme pour la majorité de nos touristes étrangers et plus particulièrement les Anglo-saxons, la préservation de l'environnement est une valeur importante. La qualité des espaces et de nos paysages, la typicité de nos villages sont autant d'atouts dont nous disposons et qui répondent à cette demande. Il est donc certain que l'aménagement paysager est un outil du développement touristique, en relation avec les habitants, au service de la revitalisation rurale.

En quoi peut-elle être au service de l'économie départementale ?

La clientèle en hébergement non-marchand (résidences secondaires, parents, amis) est importante en Côte-d'Or puisqu'elle représente 7 touristes français sur 10. Or, l'attention portée à la valorisation paysagère est primordiale pour cette clientèle, qui contribue largement à la consommation touristique par le biais des commerces alimentaires, d'habillement ou les détaillants de carburants. Dans le contexte économique actuel, toutes les recettes sont importantes.

Elle s'intègre donc totalement aux problématiques de développement ?

La mise en valeur paysagère déborde aujourd'hui largement de son cadre et contribue à la revalorisation de la qualité de la vie, notamment en milieu rural. En effet, derrière cette volonté d'embellissement se cache une équipe de jardiniers, professionnels ou bénévoles, à la recherche de nouvelles plantes, d'association de couleurs, de présentations insolites… C'est un véritable moteur qui invite à se regrouper autour d'un projet commun. De plus, les premiers à profiter de la qualité de vie sont bien sûr les habitants ; stimulés par le dynamisme de leur commune, ils sont souvent amenés à fleurir également leur jardin.

La valorisation paysagère constitue donc un élément essentiel du bien-être individuel et social.

Quels sont vos axes de travail aujourd'hui et pour demain ?

Nous ne visons pas une approche quantitative, nous avons une vision plus naturelle de l'aménagement, puisqu'en définitive c'est de cela dont il est question.

Nous mettons en avant les notions de paysage, de développement durable et de trame végétale.

Pourquoi avoir choisi de s'investir dans la valorisation paysagère ?

- *pour les habitants du département de la Côte-d'Or*
- *pour l'amélioration de leur cadre de vie quotidien*
- *pour une valorisation de notre territoire*
- *pour défendre l'identité de notre département en le rendant plus attractif aux yeux de nos visiteurs*

Ce mélange des genres, nous l'avons voulu car, pour nous, un département fleuri c'est une rencontre entre :

- *les communes,*
- *une population qui est sensibilisée,*
- *une offre touristique avec des parcs et jardins ouverts au public, des restaurants et des hébergements faisant une part belle aux jardins, des manifestations liées au jardinage,*
- *des professionnels qui offrent à la vente des plantes de qualité.*

Toutefois, de par notre mission première d'Agence de développement touristique, c'est plus particulièrement autour des communes que nous mobilisons nos efforts et c'est avec elles que nous créons des actions qui portent les valeurs d'un développement durable, valeurs qui sont celles du label national des villes et villages fleuris.

Quelle est votre ambition en matière de valorisation paysagère ?

Je pense que les départements sont l'échelon indispensable au développement de l'embellissement paysager dans notre pays. Le département, c'est l'échelon de la proximité et de l'expertise.

La Côte-d'Or investit de manière conséquente pour le développement de la qualité du cadre de vie de ses communes et de ses paysages. C'est un puissant levier d'aménagement contribuant à l'attractivité de notre territoire.

Les services de Côte-d'Or Tourisme apportent, au plus près du terrain, l'appui et le savoir-faire indispensable pour atteindre cet objectif, grâce à des partenariats fructueux et une proximité opérationnelle avec les différents interlocuteurs des collectivités, comme des établissements privés.

Malgré la crise, j'ai l'ambition que cet engagement de longue date du Département, qui a été déterminant dans le développement de la valorisation paysagère en Côte-d'Or, se poursuive.

Pour ce faire, nous nous efforçons de suivre les évolutions des contextes économique, social et touristique, pour adapter notre conseil aux nouvelles attentes de chacun sur le terrain, tout en veillant à maîtriser nos budgets.

Châteauneuf-en-Auxois - village 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Faverolles-les-Lucey - village 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Darcey - village 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Côte-d'Or Tourisme © V. Brion

Des partenaires
pour plus d'efficacité

Les actions réalisées dans le cadre de la valorisation paysagère ont vu le jour grâce à notre important réseau de partenaires ; ils sont notre force… Afin d'associer tous les acteurs de la valorisation paysagère, nous avons fait le choix de travailler avec des partenaires institutionnels et privés.
Ces partenariats sont d'ordre technique ou financier et reposent sur des bases « gagnant/gagnant ». Cette condition est indispensable pour garantir leur pérennité et développer ainsi une véritable politique de développement de la valorisation paysagère sur le territoire.

Notre interlocuteur institutionnel majeur

Le Conseil général
Le Conseil général porte un intérêt certain à la valorisation paysagère. Il a confié à Côte-d'Or Tourisme l'organisation du concours des villes et villages fleuris.
Côte-d'Or Tourisme travaille également en collaboration avec le Conseil général sur la mise en valeur des « talus fleuris », un fauchage raisonné des bas-côtés des routes départementales de Côte-d'Or, avec une vision environnementale, sans occulter la vision touristique des routes champêtres (voir page 26).

Nos autres partenaires techniques ou financiers

Le Groupe Dijon-Céréales
Grâce au soutien financier du groupe Dijon-Céréales, nous pouvons assurer l'ensemble des prestations de conseils aux communes (voir p. 25). Un des résultats les plus visibles de ce mécénat est le nombre grandissant de communes côte-d'oriennes qui obtiennent une promotion dans le cadre du label « villes et villages fleuris ».
Nous travaillons aussi ensemble sur un nouveau projet : la sensibilisation et la formation des communes rurales.
Partenaire fidèle depuis 14 ans, le groupe Dijon-Céréales lance une stratégie globale de développement durable et c'est dans ce cadre que nous allons poursuivre notre collaboration.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
Depuis maintenant dix ans, la délégation Bourgogne du CNFPT et Côte-d'Or Tourisme collaborent à la réalisation d'un cycle de formation à destination des agents techniques des communes rurales de Côte-d'Or (voir page 24).

La mise en commun de nos moyens a permis d'atteindre un double objectif : développer la valorisation paysagère dans les communes rurales tout en formant ceux qui en ont la responsabilité.
C'est un enjeu fondamental au service de notre territoire et de nos citoyens. Depuis 2002, 242 agents ont été concernés.

Les objectifs de cette formation sont de :
- développer une culture de partenariat et d'échanges afin de consolider le réseau de jardiniers qui s'est constitué,
- donner des acquis de base et apporter aux jardiniers un meilleur niveau de qualification, une plus grande créativité,
- fournir aux participants les éléments de gestion d'un projet complet et construit.

Ces formations permettent en outre au CNFPT de mettre en place de nouveaux modules concernant d'autres thèmes à destination de ces mêmes employés communaux, un public déjà sensibilisé et donc plus réceptif..
En 2001, ce partenariat entre une agence de développement touristique et le CNFPT, pour l'organisation de stages à destination des employés communaux des petites communes rurales était une première en France… C'est toujours le cas aujourd'hui.

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)
Depuis 2007, nous avons décidé de recentrer notre mission de conseil en valorisation paysagère sur l'aide à apporter aux communes souhaitant s'inscrire dans la démarche du label villes et villages fleuris ; le conseil de « base » est depuis lors, assuré par le CAUE. Les communes adhérentes au club fleurissement continuent à nous adresser leur demande, que nous relayons auprès du CAUE.
Ce dernier est également intervenu dans le cadre de nos réunions d'information (voir page 23).

L'implication des professionnels du tourisme

Dans le cadre du concours départemental des maisons fleuries, nous pouvons nous appuyer sur des relais « terrain » efficaces que sont les offices de tourisme et syndicats d'initiative, les Pays, ainsi que Voies Navigables de France et le Relais des Gîtes de France de Côte-d'Or.
Mais aussi :

La FFSVV (Fédération Française des Stations Vertes de Vacances)
Depuis de longues années, la FFSVV et Côte-d'Or Tourisme ont mis en place un prix des stations vertes au sein du palmarès départemental. Son objectif est de promouvoir la démarche de valorisation paysagère dans les communes labellisées.

L'association des Climats du vignoble de Bourgogne
C'est parce que la Bourgogne est unique dans sa géographie comme dans son histoire, dans son esprit comme dans son terroir, qu'elle mérite d'être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. En effet, sur le mince ruban de vignes qui court de Dijon à Santenay, au sud de Beaune, d'innombrables « climats » forment une mosaïque de crus uniques où défilent les noms les plus illustres : Chambertin, Romanée-Conti, Clos de Vougeot, Montrachet, Corton, Musigny…
Cette candidature a déjà reçu la reconnaissance du Comité national des biens français ; c'est une première étape. Cette démarche d'inscription permet de mettre en évidence le caractère universel des Climats, modèles de viticulture de terroir mais aussi de faire prendre conscience à chacun que nous avons la responsabilité de transmettre ce patrimoine exceptionnel issu de la rencontre entre la nature et les hommes.

A travers les engagements pris avec la charte territoriale signée en avril 2011, les notions de paysage et d'environnement sont particulièrement mises en avant. Nos travaux de réflexion avec l'association des Climats du Vignoble de Bourgogne vont donc tout naturellement dans ce sens.

Le MuséoParc Alésia
Plus de deux mille ans après la célèbre bataille d'Alésia qui opposa César à Vercingétorix, le Centre d'interprétation a ouvert ses portes en mars 2012. Il constitue le premier maillon d'un vaste projet culturel mis en œuvre par le Conseil général qui comprendra également à terme un musée archéologique et des parcours découverte. 120 000 à 150 000 visiteurs sont attendus par an.
Dans ce contexte et afin d'aider au développement de ce site, Côte-d'Or Tourisme, aux côtés du Conseil Général, accompagne les porteurs de projet d'investissement touristique sur un large périmètre autour de ce site phare et des sites partenaires.
De même, nous travaillons également plus particulièrement sur la valorisation paysagère des communes proches du site, au premier rang desquelles Alise-Sainte-Reine, où est installé le MuséoParc Alésia.

La recherche de nouveaux partenariats reste à l'heure actuelle l'une de nos priorités pour renforcer encore le maillage de notre réseau du club fleurissement et développer de nouvelles actions.

Côte-d'Or Tourisme © F. Bonnard

Quetigny - ville 4 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Kiebel

La Côte-d'Or, terre de Bourgogne

La Côte-d'Or, une bonne nature

La Bourgogne, on y vient souvent pour découvrir son patrimoine, déguster ses vins et on tombe amoureux d'un panorama, d'un carré de jardin où la lumière paraît plus belle qu'ailleurs.

Ici, les gens jardinent pour se faire la vie belle. Ici, tout vous ravira, de la terre au ciel, de la pierre à la couleur dorée au soleil qui joue dans les feuilles, de la grange la plus ordinaire au grand mystère d'un paysage exceptionnel… Ici, toutes les saisons sont riches en émotions.

Que vous soyez sensible aux fleurs ou non, la Côte-d'Or sait offrir l'environnement que vous cherchez, un lieu de rencontres authentiques dans un cadre privilégié.

Chez nous, tout invite au plaisir retrouvé de la quiétude et du bien être, au bonheur de vivre simplement le moment présent.

Au détour de nos petites routes de campagnes, nos villages fleuris savent surprendre et séduire. Ce sont de vrais paradis de senteur, aux couleurs douces, aux feuillages frais, mêlant les plantes rares aux fleurs d'autrefois. C'est aussi un environnement paysager durable, où les fleurs s'épanouissent pendant des dizaines d'années.

En un mot, des communes typiques, avec de vraies plantes vivaces champêtres et rustiques.

Toutefois, si vous êtes d'humeur plus citadine, nos villes fleuries partagent la même passion et la même ambition : faire connaître et reconnaître la qualité exceptionnelle de leur patrimoine et vous inviter à une rencontre avec leur histoire, leur terroir, leur culture et leurs habitants. Art de vivre, charme et authenticité à partager.

Toutes nos communes, rurales ou urbaines, ont au fil du temps, modelé le visage de la Côte-d'Or. D'ailleurs, il existe des atmosphères bien différentes, selon les endroits où l'on se trouve : une véritable mosaïque de territoires. La Côte-d'Or est d'une bonne nature !

Nuits-Saint-Georges - ville 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © Guillaume

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

La Côte-d'Or en résumé

4ème département français métropolitain par sa superficie (8 763,21 km²), la Côte-d'Or compte 706 communes et 43 cantons.

Située dans l'espace intermédiaire entre Paris et Lyon, elle reste le département le plus jeune de la Bourgogne, résultat de l'effet conjugué d'un apport migratoire jeune et d'un solde naturel positif (506 755 habitants).

Cependant, les très petites communes rurales de moins de 100 habitants continuent de se dépeupler.

La densité de population en Côte-d'Or est de 57,8 habitants par km² (densité nationale : 106 hab/km²).

Son taux d'urbanisation (nombre d'habitants vivant dans une ville de plus de 2 000 habitants pour 100 habitants) est de 61,7% (contre 74,3% au plan national).

L'activité économique

L'activité économique du département est pour 70 % tertiaire, 25 % industrielle et 5 % agricole.

Malgré tout, l'activité agricole demeure une composante majeure de notre territoire. De la polyculture-élevage, elle a principalement évolué vers la culture céréalière et l'élevage dédié à la production de la viande. L'identité du département est aussi marquée par une activité forestière et bien sûr, par une filière viticole importante. En effet, la viticulture concerne une exploitation sur quatre et représente 50 % de l'économie agricole.
Les agriculteurs sont sans contexte les premiers aménageurs de la Côte-d'Or. Ils valorisent à eux seuls 53 % de la surface départementale.

Pour ce qui est des autres secteurs, organisés autour de deux principaux bassins d'emploi (Dijon et Beaune), la Côte-d'Or possède un tissu de petites entreprises aux activités diversifiées, employant environ 50 000 personnes.

La Côte-d'Or, c'est 7 300 prestataires touristiques et 2 660 fêtes et manifestations recensés. Elle est le leader régional dans notre secteur d'activités, représentant à elle seule plus de 40% des parts de marché globales de la Bourgogne. Enfin, le tourisme c'est 8 900 emplois dans notre département.

Une mosaïque de territoires

Notre département est composé d'entités naturelles majeures très différentes tant au plan économique qu'écologique :

- **la côte viticole :** véritables « Champs Elysées » de la vigne, avec un patrimoine architectural et culturel exceptionnel,
- **l'Auxois et le Morvan :** c'est la Bourgogne telle qu'on l'imagine avec de vertes vallées, de solides fermes, des châteaux, des églises et de jolis bourgs.
- **le Châtillonnais :** traversé par la Seine vagabonde, c'est une terre forestière, un territoire en route pour devenir le onzième parc national français.
- **le pays Seine-et-Tilles :** terre de bocage aux portes de Dijon, vous êtes sur le seuil de la Bourgogne, entre le bassin parisien et le fossé de la Saône.
- **la Vingeanne et le val de Saône :** paysage de plaine par excellence, ici l'eau est très présente.

Ces différentes régions constituent les richesses de notre territoire et confirment les fortes potentialités touristiques et culturelles de notre département.

Le vignoble de la côte
Côte-d'Or Tourisme © J.-M. Schwartz

Semur-en-Auxois - ville 1 fleur
Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Les Maillys
Côte-d'Or Tourisme © Ph. Gillet

Arnay-le-Duc - ville 2 fleurs
Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Cinq atouts pour la Côte-d'Or

Les vins
Des vins parmi les meilleurs au monde et faisant référence. Des cépages spécifiques identitaires du vignoble bourguignon (pinot noir, chardonnay), un savoir-faire sur le travail de la vigne de du vin, une rencontre entre un terroir d'exception et la main de l'homme.

La gastronomie
Une table à la fois étoilée et conviviale. Elle est également marquée par des produits emblématiques comme les escargots de Bourgogne, la moutarde de Dijon, le cassis, le Charolais. C'est aussi une palette de recettes du terroir : bœuf bourguignon, œufs en meurette, gougères, les saveurs ne manquent pas.

La richesse historique et architecturale
Une part fondatrice de l'histoire de France incarnée par un patrimoine historique et architectural important : Alésia, le palais des ducs de Bourgogne, l'Hôtel Dieu de Beaune, l'Abbaye de Fontenay, les églises romanes et gothiques… jusqu'aux anciennes maisons de vignerons. Un petit patrimoine historique essentiellement médiéval, unique par sa richesse et sa multiplicité.

Les paysages et le cadre naturel
Une campagne raffinée qui se prête au renouage familial : douce, vallonnée ou irriguée de canaux aux couleurs dorées, véritable invitation à la méditation, à la rêverie et au partage. Une terre riche, porteuse de promesses pour les hommes qui savent la travailler et l'amadouer. Les paysages et le cadre naturel évoquent chez nous la douceur de vivre, la quiétude et les randonnées dans les vignes.

L' authenticité
Notre département dégage une identité de territoire avec ses traditions et son accent. Ses caractéristiques : le sens du recueillement et du spirituel, la proximité avec la terre. Cette Côte-d'Or, tout comme la Bourgogne, peut apparaître pour un étranger comme une « France symbolique », ancrée dans un riche passé historique, culturel et religieux.
La nature est omniprésente en Côte-d'Or : elle nous offre les meilleurs vins et des produits gourmands pleins de saveurs, elle compose nos paysages et leur donne leur caractère, elle imprègne nos traditions. C'est notre patrimoine.

Il est alors aisé de comprendre l'importance de la valorisation paysagère dans cette démarche de mise en valeur du territoire, pour que chacun puisse profiter de cet environnement exceptionnel qui fait notre réputation.

Poiseul-la-Grange - village 3 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Côte-d'Or Tourisme : **fiche d'identité**

Côte-d'Or Tourisme © V. brion

Côte-d'Or Tourisme est une organisation créée et subventionnée par le Conseil général de la Côte-d'Or pour préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département.

■ statut : association régie par la loi du 1er juillet 1901

■ création : 1964

■ Président : Jean-Pierre REBOURGEON, Vice-Président du Conseil général, Conseiller général du canton de Beaune sud

■ Directrice : Pascale LAMBERT

■ budget 2012 : 1 562 445 €

Côte-d'Or Tourisme travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma départemental de tourisme voté par l'Assemblée Départementale.

Les principaux objectifs de la politique touristique du département :

- axe 1 : mettre à niveau qualitativement les prestataires touristiques en cohérence avec la stratégie nationale du Plan Qualité France

- axe 2 : développer l'animation du territoire

- axe 3 : travailler sur le public de proximité

- axe 4 : accompagner les projets départementaux de développement touristique et favoriser les circuits touristiques

- axe 5 : mobiliser et fédérer les acteurs locaux du tourisme

- axe 6 : accessibilité de la destination Côte-d'Or : rétablir la liaison aérienne low cost à Dijon

Côte-d'Or Tourisme est le trait d'union entre les interlocuteurs départementaux pour favoriser le développement touristique. Nous exerçons un travail permanent de :

■ **développement et de conseil :**

- intervenant en tant que conseil lors de la phase de projet de création d'équipement touristique,
- soutenant la structuration des territoires,
- favorisant la mise en réseau et les partenariats entre les opérateurs touristiques.

■ **promotion et communication :** valorisation des richesses touristiques de la Côte-d'Or en priorité sur les marchés de proximité : Bourgogne, régions parisienne et lyonnaise.

Les compétences disponibles pour la valorisation paysagère

La fonction de développement et d'animation en matière de valorisation paysagère est gérée intégralement par Côte-d'Or Tourisme. Cette mission concerne l'organisation des concours de fleurissement mais aussi les actions de conseil et l'animation d'un réseau d'acteurs tels que la commission départementale de fleurissement, les professionnels, les gestionnaires/propriétaires de parcs et jardins…

Notre travail sur cette thématique est aujourd'hui pleinement reconnu par notre réseau de partenaires et par le Conseil général.

Nos actions s'attachent à poursuivre le travail amorcé de modernisation des concours, d'évolution en matière de développement durable, de sensibilisation et d'animation de notre club fleurissement.

Elles s'intègrent dans une véritable stratégie d'aménagement rassemblant plus largement les dimensions patrimoniales, culturelles, économiques et de valorisation de l'image de la Côte-d'Or auprès des touristes, des excursionnistes et des habitants.

Le budget

Dans un contexte économique difficile, nous cherchons comme tous à mutualiser les moyens, de manière pertinente, pour développer notre activité. Toutefois, nous avons l'ambition de maintenir les efforts sur la valorisation paysagère, à savoir :

- une chargée de mission, en charge exclusive de la valorisation paysagère (poste à temps partiel de 85 %),

- une contribution des membres de l'équipe de Côte-d'Or Tourisme, sur les deux moments forts du concours des villes et villages fleuris :

■ la remise des prix, qui totalise 443 heures de travail.
■ les tournées estivales qui représentent 406 heures.

Au total, le temps consacré à la valorisation paysagère représente 2,27 équivalent temps plein.

- un financement conséquent de 7,40 % du budget global de l'ADT.

Point de vue

Côte-d'Or Tourisme © C. Barbier

Albine GUILLAUME
Chargée de la valorisation paysagère

Mon métier ? Concourir, dans le cadre de mes attributions, comme toute l'équipe de Côte-d'Or Tourisme, à la mission d'accompagnement des acteurs locaux, qui nous est confiée par le Conseil général , par un soutien pro-actif à toutes les initiatives concourant au développement qualitatif et identitaire de nos paysages et de l'environnement de nos communes.

Ses évolutions et ses actions majeures ? La simple organisation du concours s'est peu à peu enrichie d'actions de conseil sous toutes ses formes, par exemple la création de fiches techniques, de conseils aux communes, de réunions d'information… Il a évolué ces dernières années vers des prestations plus qualitatives comme l'aide à l'obtention du label et la communication sur les enjeux et les résultats.

Les perspectives ? L'accompagnement personnalisé des communes dans leur démarche identitaire : leurs aménagements paysagers doivent leur être propres et ne pas ressembler à ceux des communes voisines. Par ailleurs, il est aussi important d'approfondir les échanges avec l'ensemble de nos publics et en particulier avec les enfants. Enfin, bien sûr nous espérons vivement conserver le trophée « Département fleuri » en 2012.

Je crois que dans notre département, le succès de la valorisation paysagère, tant auprès des habitants que des touristes s'explique par une volonté forte et innovante. Les actions de proximité vers les communes et les habitants ont de plus trouvé un écho dans la détermination des Côte-d'Oriens à préserver la qualité de leur cadre de vie.

Missery- village 3 fleurs
Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Villaines-les-Prévôtes - village 2 fleurs
Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

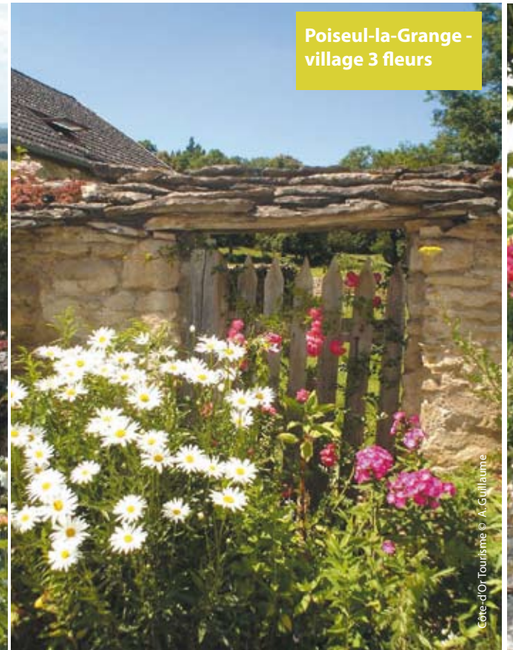
Poiseul-la-Grange - village 3 fleurs
Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Champrenault - village 1 fleur
Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

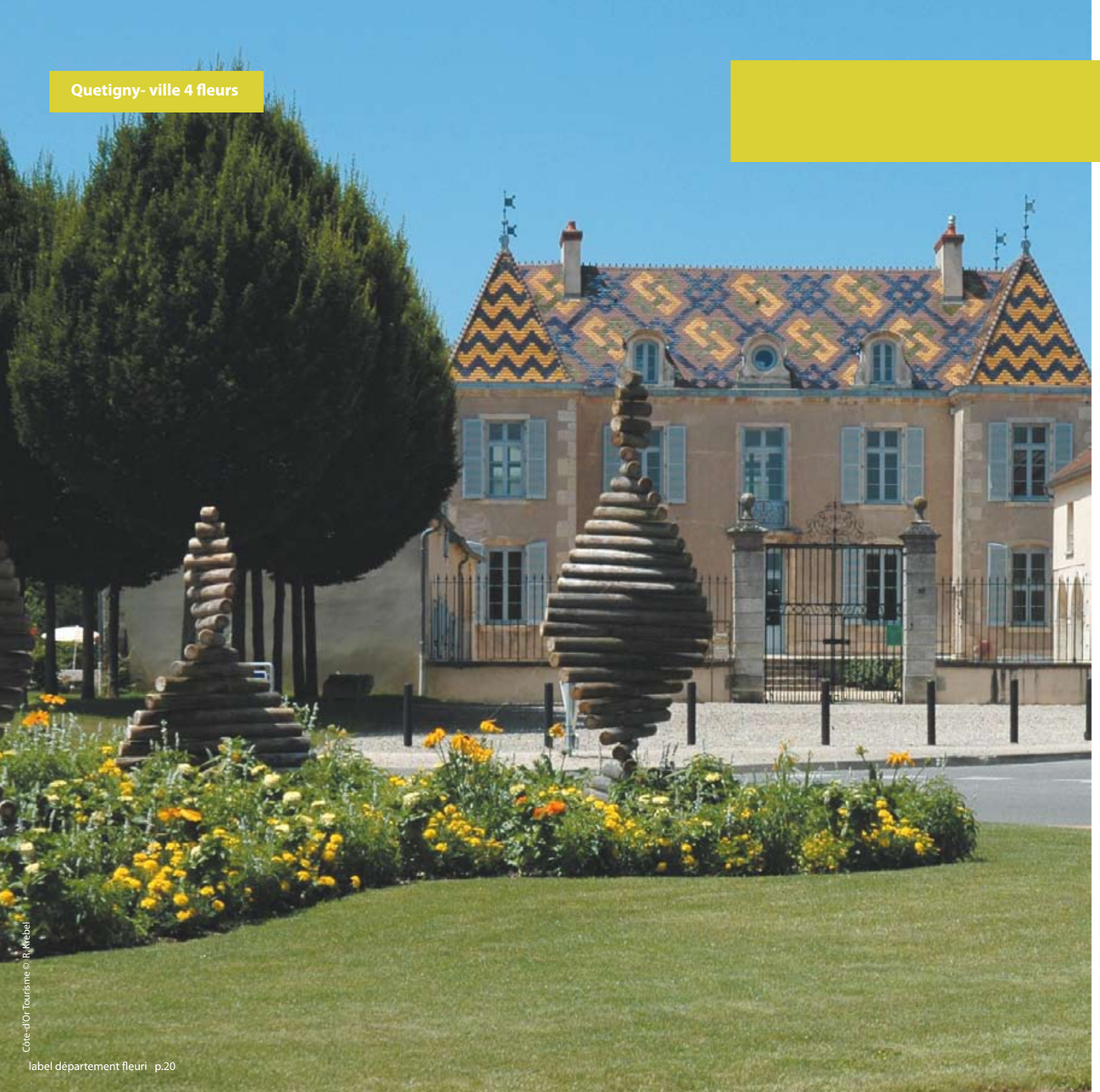

Quetigny- ville 4 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Rebel

Notre stratégie d'intervention

Le choix d'un embellissement **durable**

Cela fait presque vingt ans que nous avons choisi de défendre un fleurissement durable. A l'époque, ce choix reposait sur l'état des lieux de notre territoire et de notre identité :

■ Nous sommes un département très rural, avec de nombreuses communes : pour mémoire, la Côte-d'Or est composée de 706 communes dont 86 % de moins de 1000 habitants et 177 communes de moins de 100 habitants, soit un quart. Ces petites communes ont peu de moyens tant financiers qu'humains dévolus à l'embellissement.

■ La saison touristique dans notre département a cette particularité d'être relativement longue : elle commence à Pâques pour finir après la vente des vins des Hospices de Beaune (3ème week-end de novembre). Les touristes choisissent notre destination autant en période estivale, qu'en avant-saison ou à la période des vendanges. Afin de faire de cet atout une force, nous devons offrir un cadre paysager accueillant au-delà des deux mois de la saison estivale. Ainsi un fleurissement durable constitue une réponse adaptée à un embellissement aussi long car, à terme, il est moins coûteux.

Si, à l'origine, le concours des villes et villages fleuris, récompensait de prime abord un fleurissement abondant, parfois plus orienté vers le quantitatif, à présent, notre valorisation paysagère se veut discrète, différente et authentique par le fait qu'elle privilégie une utilisation d'arbustes et de plantes vivaces respectant le biotope côte-d'orien. Plus que la quantité de fleurs plantées, c'est avant tout la qualité, la diversité et la pérennité de l'embellissement tout au long de l'année qui nous mobilise.

Nous sommes satisfaits d'avoir été précurseurs dans cette voie, car cette stratégie est aujourd'hui partagée par tous.

Notre philosophie

Le paysage constitue un aspect essentiel du cadre de vie et du développement de notre département. Héritage culturel et naturel, il se modifie sous l'influence d'une multiplicité de paramètres, liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'économie et plus généralement aux évolutions de la société. Il dessine les lignes de notre avenir, en participant au développement durable de notre pays.

La politique départementale de valorisation paysagère s'inscrit dans ce contexte. Elle propose une vision dynamique de l'aménagement paysager. C'est aussi une démarche globale de promotion du végétal au sein des communes et elle revendique les engagements suivants :

- affirmer l'identité de notre département par la valorisation paysagère,
- en faire une cause et une ambition départementale partagée,
- renouveler notre approche du cadre de vie et du paysage,
- promouvoir une démarche de qualité,
- assurer la concertation et la cohérence entre les différents acteurs,
- participer au développement durable de notre département,
- sensibiliser et former nos concitoyens à la place de la valorisation paysagère.

Le club fleurissement, **un outil fédérateur**

Le souci de concilier la protection de la diversité des paysages côte-d'oriens et le développement économique par le tourisme a poussé le Conseil général, par l'intermédiaire de Côte-d'Or Tourisme, à mettre en place une politique globale et transversale en matière de valorisation paysagère, qui associe les différentes compétences et acteurs sur le terrain.

Il y a quelques années, considérant l'aménagement paysager comme un outil précieux au service des Côte-d'Oriens, Côte-d'Or Tourisme a proposé au Conseil général de la Côte-d'Or de redynamiser la campagne départementale de fleurissement, en définissant une nouvelle organisation : le club fleurissement.

Avant cette date, le nombre d'inscrits au concours des villes et villages fleuris était chaque année moins important, il était donc temps de réagir. Après enquête, il s'est avéré que nos communes, surtout les plus petites, ne se retrouvaient plus dans l'image que véhiculait le concours.

Nous avons donc créé un club fleurissement pour mettre en réseau toutes les personnes intéressées par la valorisation paysagère : élus municipaux, bénévoles, employés communaux, membres de la commission de valorisation paysagère, partenaires…

Avec ce club, nous voulons être à l'écoute des acteurs départementaux du fleurissement, pour mieux les aider dans leur volonté d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie.

En outre, il est important de rappeler que l'animation de notre club s'appuie sur les relais indispensables que sont nos différents partenaires.

A travers lui, nous nous engageons auprès des membres à :

Côte-d'Or Tourisme © P.Belin

Côte-d'Or Tourisme © A.Guillaume

■ **penser à chacun**
parce que nous savons que si nous sommes tous concernés, les réponses ne sont pas les mêmes pour tous,

■ **les accompagner**
le cadre de vie se vit au quotidien, ils ont donc besoin de réponses pratiques car ils ne sont pas forcément « du métier »,

■ **les mettre en valeur et les récompenser**
pour les remercier de leur fidélité et souligner leur engagement sur le long terme.

Les résultats sont aujourd'hui probants, puisque depuis huit ans, le nombre d'adhésions a augmenté de 37 %. Nous comptons à présent 302 inscriptions, nombre jamais atteint jusqu'à présent en Côte-d'Or.

C'est la preuve que ce club répond à l'attente des communes pour lesquelles la valorisation paysagère ne se limite pas au concours des villes et villages fleuris, mais représente plutôt une démarche globale pour un environnement de qualité et un département où il fait bon vivre.

Un concentré d'actions visant à améliorer **la qualité du cadre de vie**

Ces actions de conseil constituent un moment de rencontre privilégié entre des élus et des professionnels pour aborder les différents thèmes liés à une approche et une réflexion d'ensemble d'aménagement paysager d'une commune. Grâce au soutien financier du groupe Dijon-Céréales nous pouvons proposer une large gamme de conseils en valorisation paysagère.

Les outils de sensibilisation à la valorisation paysagère

■ Les réunions d'information par Pays

Depuis 5 ans, au printemps, nous organisons des réunions d'information par Pays, au cours desquelles les communes sont sensibilisées à la valorisation paysagère. La même réunion est dupliquée dans les 5 pays que compte notre département. Elle se déroule en 2 étapes : un premier temps assuré par l'ADT qui présente une conférence d'ordre général et un second, plus technique, assuré par un professionnel. Les thèmes suivants y ont été abordés : « Bénévoles… mode d'emploi », « La couleur dans les massifs… savoir l'utiliser » ou encore « La simplicité dans les espaces publics ».

Conjointement avec certains Pays, des trocs aux plantes sont organisés à la fin des conférences. Ceux-ci remportent à chaque fois un vif succès.

■ Les diagnostics flash

Ce conseil de base est mené en partenariat avec le CAUE : leur paysagiste se rend dans les communes qui en font la demande et définit une action de mise en valeur du patrimoine et des espaces publics par le traitement paysager. Cette intervention fait l'objet d'un compte-rendu qui sert de fil conducteur aux élus locaux.

En plus de son caractère pédagogique qui vise à une meilleure conception et à une meilleure gestion des aménagements publics, ce conseil cible :

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- la maîtrise de l'urbanisme,
- la valorisation des atouts paysagers d'une ville ou d'un village,
- le développement de l'économie touristique de département.

■ Le voyage d'étude

Les participants à cette journée sont les meilleurs lauréats du concours départemental des villes et villages fleuris. Outre sa mission de formation et de veille, il a pour objectif de renforcer les échanges entre les acteurs côte-d'oriens de la valorisation paysagère, afin qu'ils confrontent leur point de vue et partagent leurs expériences et leurs savoir-faire. Ce sont donc des journées riches en dialogue qui permettent d'avancer dans la consolidation du réseau du club fleurissement. Ainsi, nous nous sommes rendus plusieurs fois en Saône-et-Loire et une fois dans le Jura visiter des exemples remarquables de fleurissement communal, ainsi que des parcs ou jardins ouverts au public.

■ La gazette des jardiniers

Ce bulletin de liaison a pour but d'apporter des conseils aux membres du club fleurissement et de garder le contact pendant les périodes creuses, notamment l'hiver. Les destinataires y trouvent l'actualité de la valorisation paysagère, des trucs et astuces permettant de faciliter leur travail.

La gazette est éditée 3 fois par an à 550 exemplaires. C'est pour nous un véritable outil de communication, ainsi que pour nos partenaires, qui peuvent également communiquer par l'intermédiaire de cette dernière.

La formation des employés communaux pour des résultats concrets sur le terrain

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Côte-d'Or Tourisme se sont associés pour proposer aux agents polyvalents des petites communes rurales des formations en matière de valorisation paysagère.

Nous sommes partis du constat que ces agents effectuaient toutes sortes de tâches, et notamment les travaux d'espaces verts, sans avoir reçu de formation à ce métier. Cela constitue un handicap injuste pour l'obtention du label et un frein à la mise en place d'actions de valorisation d'une commune. Les communes rurales n'ont en effet pas toujours la possibilité de mobiliser les moyens financiers suffisants pour former leurs employés.

■ La formation de base

Elle est avant tout destinée aux agents polyvalents qui réalisent des travaux de fleurissement dans leur commune et qui désirent se perfectionner.

L'organisation des stages

Ce cycle se déroule sur deux années et totalise 16 journées de stage. La formation se déroule au rythme d'une journée par mois, afin de ne pas trop alourdir l'emploi du temps des stagiaires. Totalement adaptée, elle prévoit une coupure pendant la période estivale, très chargée pour les jardiniers.

Pour le confort des stagiaires et permettre des temps de trajet réduits, deux sites de formation ont été mis en place, l'un au sud du département et l'autre au nord. Dans la mesure du possible, ces sites de formation sont situés à moins d'une heure du lieu de travail des stagiaires.

Pour chacun de ces lieux, les municipalités ont accepté de recevoir le groupe de stagiaires et de mettre à disposition leur employé communal pour une heure ou deux avec les stagiaires afin qu'il explique son travail et présente son matériel. Ces séances techniques permettent également de voir les végétaux en situation, à différents stades de culture et en massif.

La formation théorique

Dans la première partie du stage, les thèmes abordés traitent de la vie de la plante, de la composition du sol, des travaux d'entretien, ainsi que de la composition des massifs, en alternant les aspects théoriques et pratiques.

L'organisation des exercices pratiques sur le terrain

Dans la seconde phase de formation, l'exercice pratique consiste à créer un ou plusieurs nouveaux massifs dans la commune d'un des stagiaires, en respectant la politique départementale de valorisation paysagère à savoir l'utilisation d'arbres, d'arbustes, de plantes vivaces et annuelles pour un fleurissement réussi tout au long de l'année.

Les stagiaires apprennent à faire évoluer un massif, à partir d'un cas concret. Le formateur leur explique comment réaliser un fleurissement sur les quatre saisons, avec un faible coût d'investissement, selon un thème ou un fil conducteur. L'accent est mis sur des interventions conçues pour mettre en valeur l'identité de la commune, dans un projet d'aménagement global, respectueux de l'environnement. Le formateur apporte son expérience pour des modifications éventuelles, comme par exemple l'utilisation de végétaux adaptés. L'employé communal concerné présente les différentes propositions d'aménagements devant son conseil municipal ; c'est ce dernier qui choisit au final ce qui sera mis en place.

Ces massifs sont le résultat d'un travail réalisé en commun par dix à douze personnes selon les groupes.

Le module de communication

Le dernier module est un module de communication. Tous les maires concernés, accompagnés de leur jardinier stagiaire sont invités dans chacune des communes qui a accueilli un exercice pratique. Après la présentation en salle du travail accompli sur les deux années de stage, le groupe part pour une visite des massifs réalisés sur le terrain.

Ce format permet ainsi aux stagiaires concernés de maîtriser la gestion d'un projet bien construit et il constitue pour eux l'occasion de concrétiser une action visible de tous.

■ Les journées d'automne ou le perfectionnement des stagiaires

Deux journées de formation continue destinées aux employés des précédentes promotions sont organisées tous les ans. Un même programme est proposé à deux dates et dans deux lieux différents afin que les stagiaires n'aient pas trop de distance à parcourir pour se rendre à cette formation. Elles sont traditionnellement organisées fin septembre/début octobre.

Au cours de ces journées, le formateur s'appuie sur des cas concrets rencontrés par les stagiaires pour poursuivre l'apprentissage. Puis il aborde un thème particulier, différent chaque année, comme par exemple « fleurir sans arroser » ou « fleurir une commune rurale d'une manière réfléchie et rationnelle ».

Ces différentes formations consolident les acquis des agents communaux, les ouvrent à plus de créativité et leur procurent un meilleur niveau de qualification.

Elles sont, en outre, pour nous particulièrement intéressantes car la plupart des communes qui ont fait l'effort d'inscrire un stagiaire sont aujourd'hui labellisées « villes et villages fleuris » ou ont le potentiel pour le devenir.

Quoi de neuf en matière de conseil ?

Aujourd'hui, notre accompagnement des communes qui souhaitent obtenir le label à évolué. Nous aidons deux types de communes :

- celles qui ont un potentiel, repérées par leur classement dans la tête du palmarès du concours des villes et villages fleuris,

- celles qui souhaitent entreprendre une démarche en vue du label, mais qui ne sont pas aujourd'hui à niveau. Lorsqu'elles nous sollicitent, nous les accompagnons sur le long terme pour les préparer à la distinction souhaitée.

Les actions de conseil en vue de la labellisation

Aujourd'hui, les communes ont des besoins différents les unes des autres et la réponse à leurs attentes en fonction de leur potentiel à court, moyen et long terme, n'est pas la même.

Côte-d'Or Tourisme investit pour l'avenir de ses communes et place l'aide à l'obtention du label au cœur de ses priorités.

■ L'aide préparatoire à l'obtention du label « villes et villages fleuris » n+1/n+2

Cette aide personnalisée est conduite par Albine GUILLAUME, chargée de la valorisation paysagère, accompagnée par deux membres de la commission de valorisation paysagère, auprès d'une sélection de communes ayant le potentiel pour obtenir à moyen terme le fameux label. Elle consiste en une présentation détaillée du label et de ses critères ; puis une visite sur le terrain permet de mesurer les atouts et les faiblesses de la commune dans le cadre d'une potentielle candidature ainsi que la volonté des élus de poursuivre la démarche sur deux ou trois ans.

Côte-d'Or Tourisme © A.Guillaume

Le CNFPT à Merceuil

Côte-d'Or Tourisme © A.Guillaume

Merceuil - village 1 fleur

Côte-d'Or Tourisme © A.Guillaume

Journée d'automne à Châtillon-sur-Seine

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Châtillon-sur-Seine ville 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R.Kreb

Vignoles - village 3 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Les talus fleuris

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

■ **L'accompagnement personnalisé et approfondi pour l'obtention du label « villes et villages fleuris »**

Cette action est assurée par un paysagiste professionnel (paysagiste dplg), n'ayant pas d'entreprise en espaces verts. La sélection des communes a été réalisée à partir du travail de la commission départementale de valorisation paysagère et du palmarès du concours des villes et villages fleuris de l'année n-1. C'est une aide personnalisée et poussée : le paysagiste se rend cinq fois dans la commune, à raison d'une fois par mois, afin de la mettre dans les meilleures conditions pour l'obtention de la première fleur ou d'une fleur supplémentaire ; ce sont les derniers calages techniques pour la préparation à l'examen.

■ **L'assistance pour le maintien du label « villes et villages fleuris »**

Cette aide consiste à soutenir et à accompagner les communes labellisées qui ont besoin de connaître les nouvelles évolutions, les dernières tendances en matière de valorisation paysagère afin de retrouver le niveau qui est le leur.

Les communes labellisées qui rencontrent des difficultés sont identifiées lors des tournées estivales grâce au travail du jury départemental. Une réunion de travail est organisée avec les acteurs du fleurissement concernés et une stratégie est définie pour accompagner la commune dans son effort de transformation.

■ **L'aide à la préparation de la visite du jury régional**

A la fin du mois de juillet, lorsque les candidats au label « villes et villages fleuris » sont connus, Albine GUILLAUME, accompagnée par deux membres de la commission de valorisation paysagère, consacre à chacun d'entre eux près d'une demi-journée pour les aider à préparer la visite du jury régional.

En conclusion, nous privilégions la qualité des conseils donnés à la quantité, pour un accompagnement des communes de manière personnalisée. Il s'agit d'optimiser la démarche d'accompagnement pour éviter tout risque de banalisation des décors végétaux.

Le conseil personnalisé permet d'adapter la valorisation paysagère à chaque commune en fonction :

- des spécificités et des identités locales de chacune,
- de la volonté des élus,
- des moyens techniques et financiers.

Les talus fleuris, un partenariat avec le Conseil général sur les routes

Côte-d'Or Tourisme travaille depuis longtemps sur les différents moyens pour mettre en valeur notre département grâce à ses paysages et à ses villes et villages. Elle le fait aussi aujourd'hui en prenant en compte encore plus le développement durable.

Depuis cinquante ans, on note le déclin des prairies naturelles, d'une flore diversifiée et riches en insectes, et plus généralement de la biodiversité. À la suite d'une urbanisation galopante et d'une agriculture de plus en plus intensive, ces milieux se sont raréfiés et sont aujourd'hui menacés de disparition ; or, quelques-unes de ces espèces ont trouvé refuge sur les talus routiers.

Il semble de nouveau possible de concilier les intérêts de la protection de la nature en favorisant des zones de talus fleuris, en y intégrant les contraintes des services d'entretien, de sécurité routière et les exigences de l'agriculture.

De plus, quel meilleur accueil pour les touristes que de redécouvrir les abords de routes qu'ils ont connus naguère (ou de les découvrir pour les plus jeunes d'entre eux) ?

D'autant que, pour les touristes qui fréquentent notre département, qu'ils soient français ou étrangers, le développement durable est une valeur importante. Les clientèles du nord de l'Europe en particulier, sont très sensibles à l'environnement et ce depuis de nombreuses années. La qualité des espaces et de nos paysages, une nature préservée, la typicité des villages sont autant d'atouts dont nous disposons, qui répondent à cette demande des touristes, de nature au sens large et d'authenticité.

C'est pourquoi Côte-d'Or Tourisme a pris l'attache du Conseil général de la Côte-d'Or, pour étudier avec lui la faisabilité du projet. De son côté, ce dernier commençait à réfléchir sur la gestion de l'entretien des routes dans un souci de développement durable.

A la suite d'un contact entre Côte-d'Or Tourisme et le Président de la Société des sciences naturelles de Bourgogne, une étude préalable sur la biodiversité a été confiée à ce dernier par le Conseil général. Il apparaît que sur le plan floristique, notre département est d'une très grande richesse et on y rencontre parfois des espèces particulièrement rares comme le lys martagon ou encore la gentiane jaune que l'on trouve essentiellement dans le Châtillonnais.

Depuis quatre ans, est menée une expérimentation sur le terrain de ce mode de gestion alternatif sur quatorze zones tests réparties dans le département. La Côte-d'Or, s'en nul doute, y confortera son image d'authenticité.

L'objectif de cette expérimentation est double :

■ d'une part, vérifier que cette pratique participe à l'embellissement des paysages locaux,

■ d'autre part, faire de ces espaces naturels de formidables réserves de diversité biologique. Ne subissant ni labourage, ni traitements phytosanitaires, ils hébergent quantités d'espèces végétales et animales. Ce fauchage mesuré leur permettra d'achever leur cycle de vie et de reproduction.

Tout au long de ce test, des experts évaluent l'impact sur la biodiversité.

Favoriser le partage
et l'échange d'expérience

La commission régionale des villes et villages fleuris

Albine GUILLAUME fait partie de la commission régionale de fleurissement et, tout au long de l'année, assiste aux réunions de travail organisées par cette dernière. Elle participe également aux tournées régionales de fleurissement, en tant que membre du jury et va apprécier les réalisations des communes des autres départements bourguignons.

Depuis plusieurs années, elle accompagne le jury régional en visite en Côte-d'Or la 2ème quinzaine d'août. Si elle n'assiste pas aux délibérations du jury, elle communique auprès de ses membres les nouveautés autour de la valorisation paysagère en Côte-d'Or.

Tout au long de l'année, nous travaillons de concert et unissons nos efforts avec nos collègues du comité régional de tourisme et des autres agences de développement touristique bourguignonnes, pour faire de la valorisation paysagère un atout pour la Bourgogne.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

L'intégration aux différents travaux du CNVVF constitue pour Côte-d'Or Tourisme une belle reconnaissance et le témoignage de l'attention portée au travail que nous réalisons depuis plusieurs années.

Ainsi, Albine GUILLAUME participe avec beaucoup d'intérêt :

- aux différentes réunions de travail organisées par le CNVVF,
- à des tournées nationales de jury de contrôle des communes 4 fleurs et à un jury de délibération du label « département fleuri »,

Nous sommes également présents aux Assises Nationales du fleurissement.

La commission de fleurissement du Rn2d

Nous participons au groupe de travail fleurissement, piloté par le Rn2d, en collaboration avec le CNVVF, pour réfléchir à la valorisation des départements dans le cadre de leur mission d'animation du concours des villes et villages fleuris et plus largement de leur mission de valorisation paysagère.

A ce titre, nous sommes intervenus lors d'une conférence sur ce thème à Paris en octobre 2011, où toutes les instances départementales qui s'occupent de la mission fleurissement étaient invitées.

Groupe CNVVF Landes 2008

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Voyage de la Marne

Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume

Le réseau des organismes en charge de la valorisation paysagère de leur département

Il nous semble important de développer une culture de partenariat et d'échanges entre les différents organismes départementaux en charge du développement de la valorisation paysagère et du concours des villes et villages fleuris.

C'est grâce à l'échange de nos savoir-faire que nous serons plus forts et pourrons avancer dans nos projets, particulièrement dans le contexte économique actuel. Cette volonté se matérialise tout au long de l'année :

- en partageant notre expérience avec d'autres départements, comme les Bouches-du-Rhône ou le Finistère, pour leur expliquer notre stratégie en matière de valorisation paysagère,

- en accueillant d'autres départements, venus en voyage d'étude comme la Marne ou le Jura,

- en participant au voyage d'étude annuel des départements fleuris organisé par le CNVVF.

Dijon - ville 4 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Rebeil

Longvic - ville 3 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Le concours en Côte-d'Or

Composantes et méthodologie

Le concours départemental des villes et villages fleuris

Le Conseil général de Côte-d'Or nous délègue chaque année l'organisation du concours départemental des villes et villages fleuris. D'une façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à l'image d'une Côte-d'Or accueillante et fleurie.

■ L'organisation des tournées estivales

Outre le fait d'évaluer les réalisations des communes, ces tournées permettent d'avoir une meilleure connaissance du terrain, des élus et des problématiques de développement qu'ils rencontrent.

Le temps de visite prévu pour chaque commune est de trois quarts d'heure environ (un peu plus pour les communes labellisées). La notation s'effectue à partir d'une grille d'appréciation, issue des préconisations faites au niveau national par le CNVVF. Ces fiches d'appréciation sont à la disposition des communes sur simple demande.

Une réunion de l'ensemble des membres du jury est organisée à la fin du mois de juillet, afin de proposer d'éventuels candidats pour l'attribution du label « villes et villages fleuris » et pour établir le palmarès départemental du concours.

■ Réflexion sur une nouvelle méthode de travail

Tout comme nos nombreuses autres missions, celle des tournées de jury du concours des villes et villages fleuris fait l'objet d'une interrogation liée à son organisation dans le contexte actuel d'arbitrage budgétaire. Au-delà d'identifier les arguments nécessaires au maintien de la mission, il s'agit de repositionner la démarche et de faire évoluer les tournées de fleurissement pour les rendre plus pertinentes et plus performantes au regard des objectifs du Conseil général.

Les tournées : une affaire d'équipe

Les tournées de notation des communes commencent toujours à partir du 1er juillet. Tous les jours, trois équipes tournent simultanément dans différents endroits de la Côte-d'Or. Pour y parvenir, toute l'équipe de Côte-d'Or Tourisme est mobilisée autour d'Albine GUILLAUME et lui prête main forte depuis plusieurs années. Le succès de ces tournées estivales repose en grande partie sur la qualité et l'enthousiasme que met l'ensemble du personnel à l'aider dans sa mission.

Nous avons donc mené en 2012 un travail de réflexion sur les tournées. En effet, depuis toujours nous visitions chaque été toutes les communes du club fleurissement (pour mémoire 302 communes). Il a semblé opportun de réfléchir à une réorganisation du travail, en conservant cependant notre niveau d'exigence en termes de qualité.

Nous avons travaillé avec la commission de valorisation paysagère avec laquelle nous avons identifié différents critères pour rationaliser les tournées.

En voici le principe :

- les communes labellisées vont être visitées tous les deux ans,
- les communes en voie d'être distinguées par le label seront visitées tous les ans,
- les communes ayant choisi une stratégie d'embellissement moins contraignante que le label seront visitées tous les deux ans,
- les nouvelles communes l'année de leur inscription et ensuite selon l'évaluation qui en est faite.

Le concours départemental des maisons fleuries

Le concours départemental des maisons fleuries est le fruit d'un travail en commun fructueux entre Côte-d'Or Tourisme et les offices de tourisme et syndicats d'initiative.
Il est ouvert aux particuliers qui participent par leur action à la valorisation paysagère de leur ville, village ou hameau et qui contribuent ainsi à l'attrait de notre département.

Chaque office de tourisme ou syndicat d'initiative relaie l'information sur le terrain et oriente les éventuels participants selon le cas :

- s'il existe déjà un concours communal des maisons fleuries localement, les candidats s'inscrivent comme à leur habitude auprès des organisateurs du concours,

- s'il n'existe pas de concours de maisons fleuries localement, les candidats s'inscrivent après de leur office de tourisme ou de leur syndicat d'initiative.

La mission de l'office de tourisme ou du syndicat d'initiative consiste ensuite à transmettre à la commission départementale de valorisation paysagère, pour chaque catégorie, les cinq premiers candidats de son secteur. Le jury départemental départage ensuite les plus belles maisons fleuries côte-d'oriennes à partir de photos.

Nouveauté, les inscriptions se font directement depuis les offices de tourisme ou les syndicats d'initiative sur www.monespacetourisme.com, le site de la base de données départementale.

Le concours des Petits Jardiniers de Côte-d'Or

La sensibilisation des plus jeunes a pour but de donner à l'enfant, dès son plus jeune âge et de façon pratique, le goût des plantes et des fleurs.

Le jeune enfant qui s'intéresse à la vie du végétal et à son entretien, développe des qualités d'observation mais aussi de permanence de l'effort. Le respect de la plante favorise ultérieurement le respect de l'homme.
Initialement, ce concours, alors appelé le « concours des écoles fleuries », était réservé aux scolaires. Partant du constat que de nombreuses communes de notre département n'ont plus d'école – et pour ne pas les exclure - il a été décidé d'en modifier la formule pour l'ouvrir au plus grand nombre. C'est ainsi qu'est né le concours des petits jardiniers de Côte-d'Or. Depuis, tous les groupes d'enfants souhaitant fleurir un espace sous la tutelle d'un adulte, peuvent participer.

L'appréciation du travail des enfants se fait d'une part, au regard du dossier qu'ils ont constitué ; d'autre part, au vu du travail réalisé sur le terrain, toutes les réalisations étant examinées par la commission départementale au mois de juillet.

Le concours des petits jardiniers permet aux enfants de travailler sur un projet pédagogique intéressant, leur inculquant la patience et le goût de l'effort dans la durée.

Tous les ans nous les invitons à réfléchir sur un thème différent comme par exemple « l'escargot », « le jardin des délices », « l'eau au jardin : les bons gestes pour la planète », « imagine le jardin de fées ou autres créatures imaginaires », « l'épouvantail, le roi du jardin » ou encore « la girouette et le vent ».

Une vingtaine de groupes d'enfants en moyenne participent chaque année.

La remise des prix des villes et villages fleuris

Le point d'orgue du concours départemental des villes et villages fleuris reste la célébration de la remise des prix, qui a lieu dans le cadre de Cité 21, le salon des collectivités locales, qui se tient chaque année début décembre, où tous les adhérents du club fleurissement sont invités, soit 700 personnes.
C'est pour nous et nos élus une belle vitrine et cela permet également à nos partenaires de toucher un large public.
Chaque commune membre du club fleurissement est récompensée individuellement. Tous les prix sont alloués par le Conseil général et nos différents partenaires (21) ce qui représente une dotation de plus de 20 000 €.

Pour Côte-d'Or Tourisme, cette soirée symbolise le soutien apporté à tous les acteurs de la valorisation paysagère et constitue surtout une belle reconnaissance du travail accompli.

Le savoir-faire de la commission départementale de valorisation paysagère

La commission de valorisation paysagère est le maillon fort de notre club fleurissement.

Elle est composée d'une cinquantaine de personnes bénévoles :

- techniciens du tourisme,
- techniciens de service d'espaces verts,
- professionnels de l'horticulture,
- membres de la société d'horticulture de Côte-d'Or,
- bénévoles engagés dans le fleurissement de leur commune labellisée,
- paysagistes,
- élus.

Son rôle essentiel réside dans la participation au jury lors des tournées d'appréciation du concours départemental des villes et villages fleuris. Son travail d'expertise est très important. Grâce à ces appréciations « terrain » la politique départementale de valorisation paysagère peut, chaque année, être affinée et mieux répondre aux besoins des acteurs qui fleurissent notre département.

Cela nous permet de mettre en place des actions concertées avec des objectifs concrets. Nos discussions permettent d'engager des débats fructueux pour améliorer et proposer des actions en mesure d'aider au mieux nos communes.

Les journées d'étude

Ces journées d'étude sont organisées par le CAUE avec lequel nous avons décidé de grouper nos forces dans notre mission de sensibilisation. L'ensemble des membres de notre commission est invité à mieux connaître le métier de paysagiste, souvent mal connu et qui œuvre pour la mise en valeur et la création de nos espaces publics. Concrètement, des visites de réalisations sont organisées et commentées par le ou les paysagistes qui ont travaillé à leur conception.

La réunion de travail de début de saison

Cette journée de travail se déroule en deux temps : après un bilan sur la saison passée et présentation des perspectives pour la nouvelle, la matinée est consacrée à l'étude d'un thème précis (formation en matière d'environnement et de développement durable ou la relation entre les fleurs et les insectes par exemple). L'après-midi, quant à lui, est consacré à une visite sur le terrain.

Les visites du jury départemental : un jury adapté

La démarche qualitative que nous menons a nécessité l'intégration de compétences particulières et complémentaires dans l'équipe du jury. D'une façon générale, le jury est composé de groupes de quatre personnes. Chacun de ces groupes comprend au moins un technicien de service espaces verts et un professionnel du tourisme. Afin que tous les avis et sensibilités puissent s'exprimer, nous veillons aussi à mixer des hommes et des femmes d'âges différents.

Une commission tournée vers l'avenir

Nous sommes vigilants à contrôler la composition de notre commission de valorisation paysagère. Tous les ans de nouveaux membres entrent dans cette commission ; toutefois ces intégrations se font de manière mesurée car nous voulons prendre le temps de former les nouveaux arrivants et de leur donner le temps de s'intégrer à un groupe dont les membres se connaissent déjà depuis longtemps.

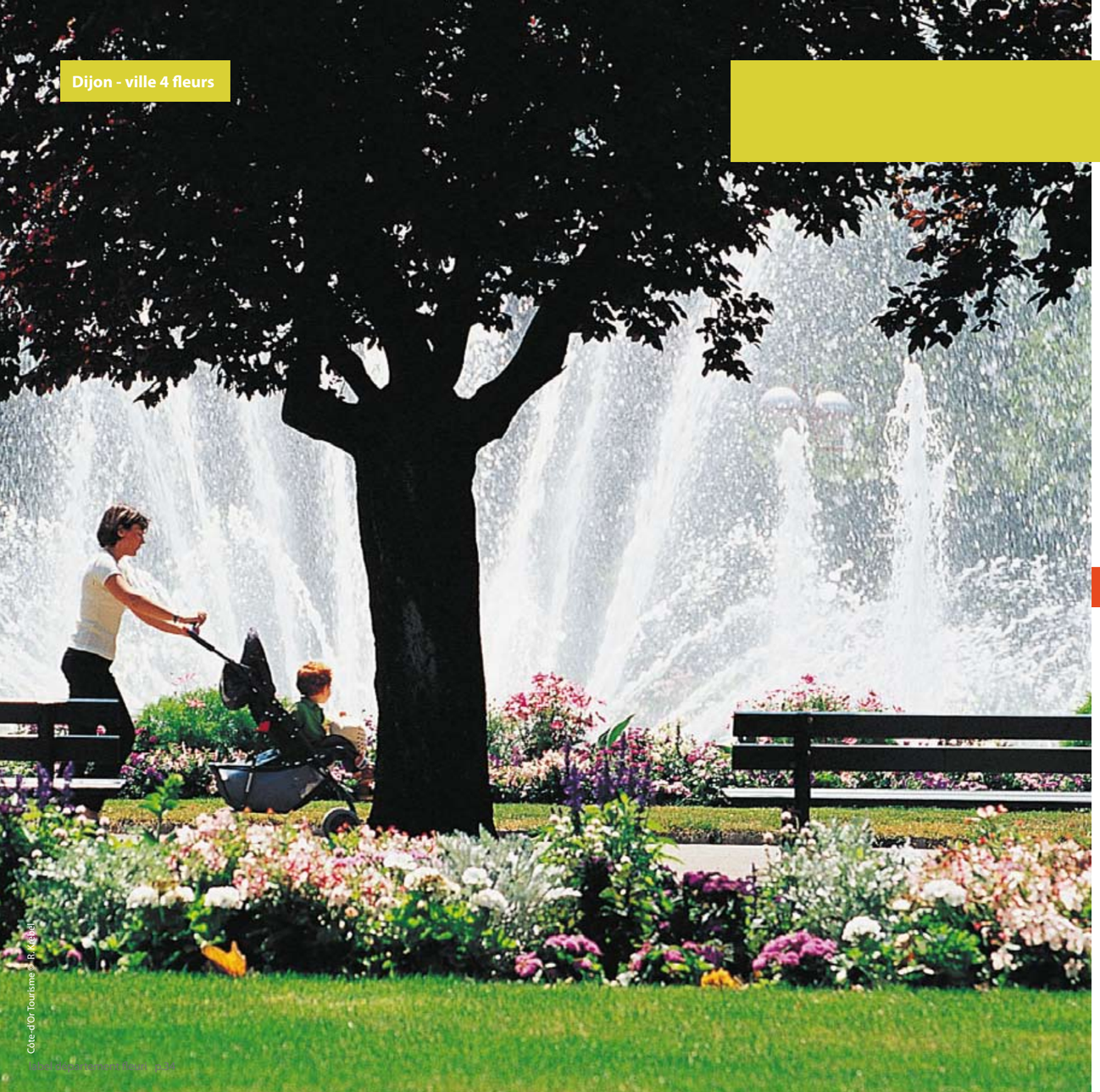

Dijon - ville 4 fleurs

Côte-d'Or Tourisme - R. Kachel

La communication, vecteur indispensable

La promotion de la valorisation paysagère

La qualité du cadre de vie est pour nous un argument de promotion pour nos différents types de clientèle : le grand public, les professionnels programmant notre destination, les prestataires et porteurs de projet.

Le label du département fleuri est pour nous le symbole de l'accueil, une image de marque, un intérêt pour l'activité économique de notre département et nous capitalisons sur celui-ci.

Auprès du grand public

■ **la carte touristique,** (178 000 exemplaires en 4 langues), grand classique, est l'une de nos éditions les plus distribuées. Elle mentionne toutes les communes labellisées et les jardins ouverts au public,

■ **le magazine la Côte-d'Or, J'Adore** (115 000 exemplaires) présente lui aussi les communes labellisées « villes et villages fleuris » et les parcs et jardins ouverts au public.

■ **le site internet www.cotedor-tourisme.com** entièrement repensé au printemps 2012, possède une page spécifique consacrée à la valorisation paysagère intitulée « la Côte-d'Or fleurie ». Une fois encore, on retrouve l'ensemble des communes labellisées de notre département et la liste des parcs et jardins ouverts au public.

■ **les publications du Conseil général :** plusieurs fois par an, des articles sur la valorisation paysagère et notamment sur le concours des villes et villages fleuris sont publiés dans le support de communication écrite du Conseil général : « Côte-d'Or Magazine » (tiré à 245 000 exemplaires) journal mensuel à destination de tous les foyers côte-d'oriens.

■ **l'opération « Mômes en Bourgogne » et son atelier jardinage :** Au printemps 2009, nous avons participé à l'opération « Mômes en Bourgogne », initiée par le Comité Régional du Tourisme et les quatre ADT de Bourgogne. Il s'agissait pour chaque département bourguignon d'organiser, le temps d'une journée, une grande vitrine du tourisme pour les enfants et leurs parents.

Les acteurs touristiques de Côte-d'Or ont fait découvrir sur un même site des prestations et animations gratuites pour tous les enfants. C'est dans ce cadre que nous avons organisé un atelier jardinage afin de promouvoir la valorisation paysagère auprès des plus petits.

Nous avons accueillis 188 enfants pour des plantations de graines de capucines et de boutures d'arbres à papillons.

■ **le salon « Loisiroscope » à Dijon tous les ans,** au mois de janvier.

■ **le salon de l'Agriculture à Paris tous les ans,** au mois de mars.

Auprès des professionnels du tourisme et la presse

■ La presse

Dans le cadre de plusieurs actions de communication à destination de la presse, qui sont différentes d'une année sur l'autre et ce, en fonction de l'actualité, nous avons réalisé :

- un dossier de presse « spécial département fleuri », présentant toute notre offre en matière de valorisation paysagère a été réalisé en 2008. Il a été envoyé sous format numérique à une centaine de journalistes de la presse spécialisée. Il est consultable en ligne sur l'espace dédié aux professionnels.

- nous avons organisé un accueil de presse au printemps 2008 au cours duquel nous avons accueilli cinq journalistes qui ont sillonné le département à la découverte de nos parcs et jardins mais aussi de quelques-unes de nos communes labellisées « villes et villages fleuris ».

- en 2008, nous avons réussi à « décrocher » un reportage sur le lancement des tournées de jurys sur France 3 Bourgogne Franche-Comté grâce à l'obtention du Trophée du département fleuri.

- chaque année, les tournées du jury et la remise des prix du concours départemental des villes et villages fleuris bénéficient d'une belle couverture médiatique dans nos supports régionaux (presse écrite, radios, télé).

- nous avons reçu le 1er prix du concours du meilleur dossier de presse organisé par le Rn2D, dans le cadre du forum Deptour, et dont le thème en 2009 était « la France du végétal ».

Communiquer par l'objet

Afin de faire connaître notre label département fleuri, nous avons créé :

- en 2008, « les prêts à poster » : une collection d'enveloppes « prêts à poster » éditée en partenariat avec la Poste, soit 500 paquets de 10 enveloppes avec un visuel sur le Trophée du département fleuri.

- en 2010 : 700 tee-shirts « département fleuri »

- en 2011 : 1800 mugs et 1500 stylos estampillés « département fleuri ».

Tous ces objets sont distribués lors de notre remise des prix à tous les lauréats du concours départemental de villes et villages fleuris, ainsi qu'à tous nos partenaires.

■ Les professionnels du tourisme

Chaque année, nous réalisons de nombreuses actions pour promouvoir la Côte-d'Or comme une destination où il fait bon vivre ou séjourner et bénéficiant d'un environnement de qualité :

- le salon international « Rendez-vous France » tous les ans au mois de mars,
- le MAP PRO à Paris tous les ans en octobre,
- « Destination Vignobles », salon dédié à la promotion des régions viti-vinicoles organisé tous les deux ans.

Nous en assurons également la promotion lors de nos démarchages auprès des agences de voyages, tours opérateurs et autocaristes.

Nos outils récurrents
d'aide à la promotion

Les reportages photographiques

Nos différentes actions nécessitent de nombreuses illustrations.

Lors de nos tournées avec le jury ou déplacements sur le terrain, nous actualisons notre fond photographique. Nous comptabilisons plus d'un millier de photos illustrant la valorisation paysagère de notre département.

Un engouement s'est également emparé de certains membres notre équipe, qui tous les ans fournissent des photos de leur jardin pour alimenter notre photothèque.

En matière juridique, toutes nos photos sont régies par des contrats, ce qui nous donne la possibilité de réaliser des prêts à destination des professionnels du tourisme côte-d'oriens ou de la presse.

Le bilan d'activité

Dès la création de notre club fleurissement, nous avons pris l'habitude d'éditer chaque année un bilan d'activité consacré à la valorisation paysagère édité en 550 exemplaires.

Il résume tout le travail réalisé dans ce domaine, tout au long de l'année écoulée :

■ nos orientations et notre stratégie,
■ les actions de sensibilisation et de formation auprès des communes,
■ les actions de communication,

et annonce le palmarès du concours des villes et villages fleuris en récapitulant :

■ toutes les communes inscrites,
■ les communes labellisées.

Il est diffusé à tous les membres du club lors de la remise des prix départementale du concours des villes et villages fleuris au mois de décembre.

Venarey- Les Laumes - ville 3 fleurs

© Côte-d'Or Tourisme - R. Krabel

Fontaine-lès-Dijon - ville 3 fleurs

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Le bilan
de notre démarche

Le suivi de la valorisation
paysagère

Il est important de pouvoir mesurer les résultats de notre action dans le domaine de la valorisation paysagère. Plus encore qu'un bilan chiffré, qui verrait le nombre de communes fleuries augmenter, il s'agit pour nous de pouvoir constater un réel changement de mentalité.

Depuis longtemps, nous sommes confrontés à de nombreuses contraintes et nous les subissons aujourd'hui plus que jamais (exigences environnementales et budgétaires de plus en plus pressantes) ; nous y avons répondu en mettant en place le club fleurissement et en incitant à une valorisation paysagère durable, avec des aménagements plus naturels. Nos réponses se sont affirmées à travers les valeurs d'un développement « soutenable », en prenant en compte l'environnement, certes, mais aussi l'économie et le besoin de cohésion sociale. C'est à ces seules conditions, en effet, qu'une démarche de valorisation paysagère peut être crédible aux yeux de tous.

Ce choix stratégique porte aujourd'hui ses fruits : à la différence d'autres régions, à une époque où la météo se fait de plus en plus capricieuse et déroutante, où le contexte économique difficile n'incite pas à la valorisation paysagère, dans leur plus grande majorité, les communes côte-d'oriennes réussissent à faire fi de ces aléas tout en maintenant un niveau d'embellissement remarquable.

Aujourd'hui, notre premier objectif n'est pas d'accueillir plus de communes, mais plutôt d'améliorer le niveau qui est le nôtre et de fidéliser les communes membres de notre club. Nous voulons les accompagner au changement. Nous poursuivrons notre politique en matière de qualité.

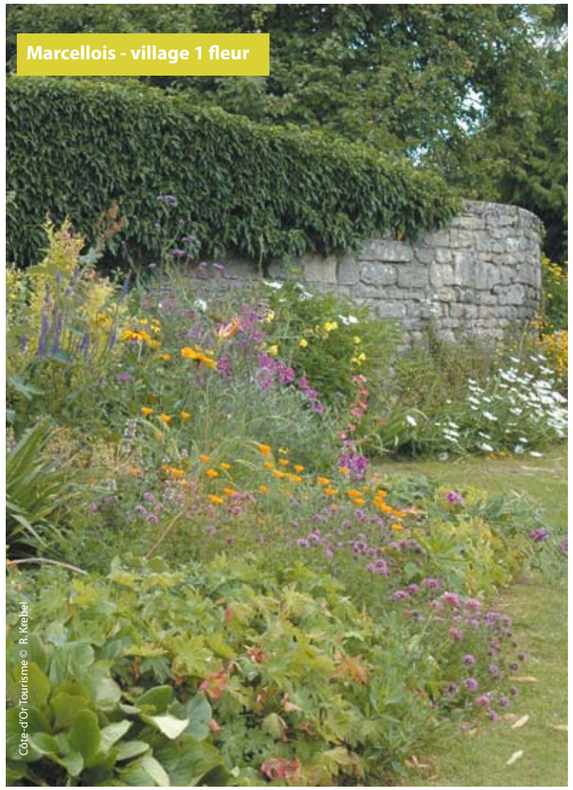

Marcellois - village 1 fleur

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

301 communes adhérentes au club fleurissement et participant au concours des villes et villages fleuris. Le nombre est toujours en augmentation.

PRES DE 40 % DE COMMUNES INSCRITES EN PLUS À LA DÉMARCHE DE VALORISATION PAYSAGÈRE DEPUIS LA CRÉATION DE NOTRE CLUB FLEURISSEMENT

242 jardiniers ont été formés à la valorisation paysagère et à la manière de bien conduire un fleurissement communal.

27 actions de sensibilisation au label

550 lecteurs bénéficient de conseils en lisant la Gazette des jardiniers

573 PARTICIPANTS À LA DERNIÈRE REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

2,27 équivalent temps plein consacré à la valorisation paysagère

49 passionnés qui composent la commission départementale de valorisation paysagère.

67 % des villes candidates ont moins de 500 habitants, preuve du dynamisme du monde rural

44 villes ou villages sont labellisés ce chiffre sans cesse en augmentation, marque la progression qualitative du cadre de vie de nos communes

29 COMMUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES DANS LEUR DÉMARCHE D'OBTENTION OU DE MAINTIEN DU LABEL

150 participants aux différents voyages d'étude

121 881 € alloués à la mission de valorisation paysagère, soit 7,40% du budget global de l'ADT.

9 partenaires fidèles avec qui nous mutualisons nos forces pour faire de la valorisation paysagère un axe de développement incontournable

Santenay - village 2 fleurs
Côte-d'Or Tourisme © R.Krebel

5 ANNÉES DE LABELLISATION « DÉPARTEMENT FLEURI ».

Le nombre de villes ou villages fleuris augmente de manière significative, mais mesurée, depuis quelques années, passant de 24 communes labellisées en 2001 à 44 en 2011. Cette évolution marque la progression qualitative des aménagements paysagers réalisés.

Evolution du nombre de communes de 1 à 4 fleurs	1996	2001	2006	2011	2012
Nombre de communes dans le département	707	707	707	706	706
Nombre de communes inscrites au concours	117	225	260	299	301
Taux de participation (%)	16,54	31,82	36,77	42,35	42,63
Communes 1 fleur	5	14	12	15	
Communes 2 fleurs	2	3	12	15	
Communes 3 fleurs	1	5	7	11	
Communes 4 fleurs	2	2	2	3	
Total des communes labellisées	10	24	33	44	
Pourcentage communes labellisées/ total des communes	1,41	3,39	4,66	6,23	
Pourcentage communes labellisées/ communes inscrites	8,54	10,66	12,69	14,71	

Levernois - village 1 fleur
Côte-d'Or Tourisme © R.Krebel

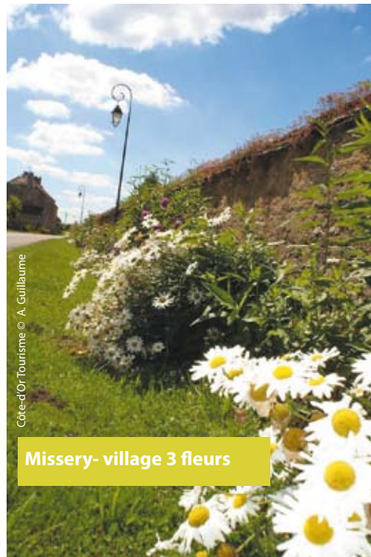
Côte-d'Or Tourisme © A. Guillaume
Missery- village 3 fleurs

Préparons la valorisation

paysagère de demain

L'obtention de ce Trophée en 2008 a permis de nous fixer un but, un objectif à atteindre. Il a été un levier formidable pour développer la stratégie d'embellissement et de préservation de notre environnement au sens de la qualité du cadre de vie. Il nous a aussi permis de favoriser la mobilisation des acteurs de terrain.

Ce label constitue aussi un résultat tangible pour notre action de valorisation paysagère tant sur le terrain que vis-à-vis des élus départementaux, mais également de nos partenaires financiers. Il récompense les efforts fournis par ces centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, engagés chaque année dans cette grande aventure qu'est la valorisation paysagère, qui nécessite beaucoup de patience et d'opiniâtreté…

Le label département fleuri, c'est aussi pour nous une autre manière de regarder les aménagements paysagers, la nature et nos modes de vie. C'est une envie de bousculer nos habitudes pour inventer de nouvelles façons de faire, qui soient plus responsables et plus respectueuses de l'environnement, mais aussi plus innovantes, plus épanouissantes et finalement plus modernes.

Le paysage participe à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine naturel et culturel de notre département. C'est un élément important de la qualité de vie de la population tant en milieu urbain que rural. Les évolutions de notre société, des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de loisirs, accélèrent sa transformation. Il n'est pas facile de mesurer la portée de la valorisation paysagère ; grâce à notre label nous démontrons que c'est un axe de travail essentiel et fructueux.

Promotion du label
La Côte-d'Or est fière de son label département fleuri, qu'elle valorise dans ses différentes publications, ainsi que sur son site internet.

Depuis, l'obtention de notre label département fleuri, nous avons gagné en légitimité et cela nous aide dans notre mission.

Un tel trophée montre combien l'évolution des événements dépend de chacun d'entre nous. Or, en mettant en exergue combien le changement dépend d'actions locales, puis en faisant le lien avec d'autres enjeux aux échelons départemental, régional et national, l'on montre combien chaque citoyen peut, par sa prise de conscience et son engagement, contribuer à une vie meilleure et finalement, c'est là, l'aboutissement de toutes nos actions.

Continuons donc à nous poser des questions sur nos démarches, nos façons de travailler. Comme dans d'autres domaines, en matière de valorisation paysagère, les demandes des citoyens changent, les tendances aussi : il nous faut donc sans cesse évoluer car la pérennisation de l'embellissement de nos communes est à ce prix. Nos travaux, passés et à venir, nous aideront à trouver les réponses à ce défi, nous en avons la conviction.

Nous allons donc poursuivre notre réflexion pour :

- mieux comprendre les mécanismes, les interactions et les enjeux de la valorisation paysagère,
- continuer à sensibiliser, à agir pour protéger et réparer, chaque fois que c'est possible.

Au terme de ces cinq années de label, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Nous souhaitons aujourd'hui relever de nouveaux défis au cours des cinq prochaines années et gagner de nouveaux challenges. Nous devons, toutes et tous, continuer nos actions, car la préservation de la valorisation paysagère est un enjeu politique majeur.

Nous sommes actuellement convaincus que la mise en valeur de notre patrimoine est liée à une gestion d'ensemble ; il ne s'agit pas de tout centraliser mais plutôt d'apprendre à travailler ensemble : il est donc essentiel de continuer à mieux nous connaître et à nous rencontrer pour mieux échanger. Nous voulons que cette idée soit le fil rouge de nos prochaines années de travail. Nous pourrons conserver le label département fleuri grâce à toutes les personnes qui relaient notre action sur le terrain puisque notre force c'est le réseau du club fleurissement. Ce trophée viendra encore une fois récompenser les efforts fournis par chacun depuis plusieurs années.

Le label du département fleuri permet légitimement de mettre en place une stratégie paysagère départementale forte et cohérente. Résolument tourné vers l'avenir, il accompagne et renforce le développement durable de la qualité du cadre de vie.

Côte-d'Or Tourisme © R. Krebel

Nuits-Saint-Georges-
ville 2 fleurs

Côte-d'Or Tourisme

19 rue Ferdinand de Lesseps
BP 1601 – 21035 DIJON Cedex
tél : 03 80 63 69 49
mèl : documentation@cotedor-tourisme.com
www.cotedor-tourisme.com

Contact valorisation paysagère : Albine GUILLAUME
tél : 03 80 63 66 92
mèl : vpaysagere@cotedor-tourisme.com

Directeur de publication : Jean-Pierre REBOURGEON
Rédactrice en chef : Pascale LAMBERT
Rédaction : Albine GUILLAUME et Isabelle CORONDConception graphique : Rozenn KREBEL
Tirage : 5 exemplaires – Dépôt légal Juillet 2012
Impression : DICOLOR - 21121 AHUY

Côte-d'Or Tourisme© A.Guillaume

Côte-d'Or Tourisme

www.cotedor-tourisme.com